

PROTOCOLE A SUIVRE A PARTIR DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020
FOYER DE VIE « La Grande Maison »

Depuis le vendredi 13 septembre 2020, le département d'Ille-et-Vilaine est placé en zone de circulation active du virus (rouge). La plus grande vigilance est donc de mise au sein de notre établissement.

Ce protocole a pour objectif de préciser les nouvelles mesures qui devront être adoptées afin de réduire les risques de propagation du virus.

Un ensemble de documents lié à l'épidémie du COVID 19 déjà diffusé aux professionnels de l'association Espoir 35 se trouve sur le « COMMUN ».

I – Organisation du service

La prise de poste des professionnels du Foyer de Vie :

Le port du masque chirurgical RESTE OBLIGATOIRE pour les professionnels du Foyer de vie.

→ Le port du masque chirurgical est **UNIQUEMENT** autorisé. Les masques en tissu ne doivent pas être utilisés lors de votre service.

Les professionnels doivent à chaque prise de poste respecter les gestes barrières suivants :

- Lavage des mains obligatoire
- Prise de température
- Port du masque
- Respect des gestes barrières : Désinfection des surfaces / Respect des distances

La désinfection des surfaces / nettoyage du Foyer de Vie :

La désinfection des surfaces doit se faire au minimum 3 FOIS PAR JOUR par les professionnels.

→ CF. Conseils de nettoyage et désinfection + Tableau de suivi de la désinfection

 TABLEAU DE REPARTITION NETTOYAGE/DESINFECTION - Foyer de Vie "La Grande Maison"														
SEMAINE 38							SEMAINE 39							
	lun 14/09	mar 15/09	mer 16/09	jeu 17/09	vend 18/09	sam 19/09	Dim 20/09	lun 21/09	mar 22/09	mer 23/09	jeu 24/09	vend 25/09	sam 26/09	Dim 27/09
MATIN														
AM														
SOIR														

Les interventions de la Sté Rennes Clair ARVOR pour l'entretien des locaux sont maintenues 2x par semaine.

L'entretien des chambres des résidents doit se faire avec le soutien des professionnels au minimum une fois par semaine

Le port du masque :

LE PORT DU MASQUE CHIRURGICAL RESTE OBLIGATOIRE POUR LES RESIDENTS LORS D'UNE SORTIE A L'EXTERIEUR.

→ Les professionnels s'assurent que les résidents quittent le Foyer de Vie avec un masque chirurgical + gel Hydro alcoolique. Un 2^{ème} masque pourra être fournit dans un sac congélation pour le retour.

La demande d'approvisionnement en stock de masques et de matériels (gel hydro alcoolique, spray désinfectant) appartient aux professionnels.

Un mail et/ou un appel téléphonique devra être adressé à la Cheffe de Service au plus tard le mardi en fin d'après-midi.

Le nombre de personnes présentes sur site

Le nombre de professionnels présents simultanément au sein de la structure va être réduit afin de limiter les risques liés à la proximité.

- Un professionnel le matin (6h45-14h15)
- Un professionnel le soir (13h45-21h15)
- Un professionnel en doublure (9h-18h)

+ Ninon FAMA (Stagiaire) qui va faire son retour à partir du 14 septembre 2020.

Les réunions d'équipe du Foyer de Vie :

Les réunions d'équipe auront lieu une fois par semaine de 9h à 12h, le jeudi matin, en salle de réunion du SAVS.

→ Le professionnel du matin (6h45-14h15) sera présent au Foyer de Vie.

II – Accompagnement des résidents

La prise de température

La prise de température des résidents doit se faire au minimum 2 FOIS PAR JOUR.

→ L'heure est notée sur le tableau de suivi ainsi que les observations en cas d'apparition de symptômes.

SUIVI DE LA TEMPERATURE DES RESIDENTS - COVID 19																							
Semaine du _____ au _____																							
	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi			Dimanche				
	Matin	Soir	Obs/Temp	Matin	Soir	Obs/Temp	Matin	Soir	Obs/Temp	Matin	Soir	Obs/Temp	Matin	Soir	Obs/Temp	Matin	Soir	Obs/Temp	Matin	Soir	Obs/Temp		
Davy J.																							
Bruno L.																							
Boris D.																							
Samuel I.																							
Hervé F.																							

Notez les observations en cas d'apparition de symptômes liés au COVID-19 (Toux sèche, difficultés respiratoires etc.)

Les gestes barrières

Les professionnels rappellent aux résidents TRES REGULIEREMNT les gestes barrières suivants :

- Se laver les mains avec du savon ou du gel Hydro alcoolique
- Respecter la distance physique (min 1 mètre)
- Ne pas se serrer la main / s'embrasser
- Toussé/ éternuer dans son coude
- Utilisé des mouchoirs à usage unique

Le LAVAGE DES MAINS à l'eau et au savon – Min 30 secondes - doit être privilégié au sein du Foyer de Vie. Il est nécessaire d'accompagner les résidents au lavage des mains dans les cas suivants :

- AU RETOUR d'un résident au Foyer de Vie après une sortie à l'extérieur.
- AVANT / APRES le repas, un passage aux toilettes, un éternuement, etc.

La DESINFECTION des mains au gel Hydro alcoolique doit pouvoir se faire dès lors que les résidents sont à l'extérieur. Les professionnels s'assurent que les résidents quittent le Foyer de Vie avec du gel Hydro alcoolique.

Les visites de personnes extérieures :

Les visites de personnes extérieures doivent être limitées.

Les visites de personnes extérieures sont possibles mais elles restent soumises à l'autorisation de l'équipe éducative. Les personnes extérieures devront informer les professionnels pour que la visite puisse s'organiser dans le respect des mesures de protection.

- **Les visites auront lieu à l'extérieur du Foyer de Vie.**
- **Le port du masque RESTE OBLIGATOIRE pour les personnes extérieures.**

Les gestes barrières suivants devront être scrupuleusement respectés lors d'une visite :

- Prise de température
- Lavage des mains obligatoire au gel hydro alcoolique
- Port du masque
- Respect des distances

Il est nécessaire de faire apparaître dans le cahier de transmissions les visites de personnes extérieures afin de pouvoir établir une liste de cas contacts.